Procès-verbal de l'assemblée générale du 9 avril 2025

tenue au Centre Multifonctionnel *Rolland-Dion* à St-Raymond

Présences : **Membres :** 300

1. MOT DE BIENVENUE ET DÉSIGNATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

Mme Isabelle Paquet, présidente du conseil d'administration, souhaite la bienvenue à tous à cette assemblée générale. Elle procède ensuite à la lecture de son mot de la présidente où elle souligne les départs de Michel Gagnon et Jean-Philippe Létourneau en 2024 et les-non renouvellement de mandat de Messieurs Jean-Guy Denis qui a siégé sur le Conseil plus de 40 ans, ainsi qu'André Beaumont durant les 20 dernières années. Me Jérôme Dufour-Gallant prend la parole et invite les membres à le nommer pour agir à titre de président d'assemblée. M. Jocelyn Cinq-Mars, appuyé de Mme Isabelle Poirier propose Me Dufour-Gallant pour agir à titre de *président d'assemblée*.

Adopté à l'unanimité.

Me Dufour-Gallant remercie l'assemblée de sa nomination et demande de nommer un secrétaire d'assemblée pour prendre les notes manuscrites en vue de rédiger le procès-verbal. M. François Corriveau, appuyé de M. André Lamontagne propose de nommer M. Martin Vézina pour agir à titre de secrétaire d'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

1.1 QUORUM

Me Dufour-Gallant explique la notion de quorum à l'assemblée. Il constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte, il est 19h15. Il y a 298 membres sur place.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Me Dufour-Gallant procède à la lecture de l'ordre du jour et souligne aux membres présents que s'ils désirent ajouter des sujets de discussions au point 15 : *Affaires nouvelles*, ils pourront en discuter une fois rendu à cette étape.

M. Marc Desharnais, appuyé de M. Edmond Dubé, propose d'adopter l'ordre du jour tel que présenté par Me Dufour-Gallant et de laisser le varia ouvert jusqu'à la fin de la rencontre.

Adopté à l'unanimité.

3. LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

Me Dufour-Gallant procède à la lecture de *l'Avis de convocation* qui a été transmis aux membres de l'Association par courriel ou par la poste, il y a déjà un mois.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 AVRIL 2024

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale défile à l'écran et Me Dufour-Gallant demande à l'assemblée s'ils sont d'accord à une dispense de lecture. M. Yvon Legault, appuyé de Mme Gina Sirois propose une dispense de lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 9 avril 2024.

Adopté à l'unanimité

Me Dufour-Gallant demande aux membres s'ils ont des commentaires ou corrections concernant la rédaction du procès-verbal.

Comme il n'y a aucun commentaire concernant la rédaction du procès-verbal, M. Louis Giguère, appuyé de Mme Isabelle Poirier propose d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale du 9 avril 2024.

Adopté à l'unanimité.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 9 AVRIL 2024

Le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 9 avril dernier défile à l'écran et Me Dufour-Gallant demande à l'assemblée une dispense de lecture. M. Daniel Stapleton appuyée de M. Réal Falardeau propose une dispense de lecture du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 9 avril 2024.

Concernant le contenu du procès-verbal, il n'y a aucun commentaire concernant celui-ci. M. Yvon Legault appuyé de M. Daniel Stapleton propose d'adopter le procès-verbal tel quel de l'assemblée spéciale du 9 avril 2024.

Adopté à l'unanimité.

6. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS SE TERMINANT LE 30 NOVEMBRE 2024

Me Dufour-Gallant cède la parole à Mme Isabelle Gagné comptable agréée de la firme *Mallette.* Mme Gagné mentionne d'entrée de jeu que cette année le conseil d'administration a décidé de produire un rapport de mission d'examen au lieu d'un audit complet. Cette dernière souligne que la majorité de OBNL utilisent cette méthode comptable qui est beaucoup moins onéreuse. Elle présente les états financiers de l'Association pour l'exercice se terminant le 30 novembre 2024. Quelques questions concernant certaines dépenses et subventions sont posées par certains membres au sujet des revenus/ dépenses des chalets locatifs et aussi sur les clés du secteur Talayarde.

Me Dufour-Gallant remercie Mme Gagné de sa présence.

7. PROPOSITION POUR NOMMER LA FIRME COMPTABLE, AUDITEUR POUR LA SAISON 2024

M. Martin Vézina explique pour quelles raisons il recommande de nouveau la firme Mallette pour effectuer le prochain audit de l'Association. M. Marco Poulin, appuyé de M. Patrick Moisan propose la firme *Mallette* pour effectuer l'audition comptable de l'Association pour l'année 2025.

Adopté à l'unanimité.

8. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024 ET PRÉVISIONS 2025

M. Martin Vézina procède à la présentation du rapport d'activités pour la saison 2024 de même que les prévisions de travaux pour la saison 2025.

Quelques questions sont posées de la part des membres sur divers sujets :

M. Samuel Rochette : sera-t-il bientôt possible de pouvoir fermer nos enregistrements de pêche sur le PAV? r : nous avons comme objectif de permettre les fermetures une fois que la clientèle sera conscientisée sur la remise de leur enregistrement aux accueils, ce qui n'est pas le cas pour le moment.

M. William Demers : sur quelle portion du secteur Perthuis le débroussaillage mécanique a-t-il eu lieu? r : Sur le tronçon entre le camping Martinet et lac Soixante.

M. Louis Giguère : les route se dégradent au fil des ans donc le matériel devient de plus en plus rare, avez-vous des projets de rechargement à certains endroits.

M. Michel Gasse : les travaux réalisés dans la côte du lac William il a 4-5 ans ont donné de bons résultats, pensez-vous intervenir de nouveau? R. : effectivement nous aimerions améliorer les conditions de route sur plusieurs tronçons dans ce secteur et ce avec le gravier tamisé du lac Hélène en 2023.

M. Louis-Simon Roy : depuis que le barrage du lac à la Montre a été reconstruit, notre terrain de chalet s'inonde à tous les coups d'eau. r : nous allons vérifier avec le centre d'expertise hydrique, propriétaire du barrage, les pistes de solution qui pourraient être envisagées pour éviter ces événements.

M. Jacques Turgeon : en retirant la protection *Air Médic* la zec économiserait beaucoup d'argent r : la contribution est renouvelable sur une base annuelle et elle a déjà été acquittée pour 2025. Pour financer la prime chaque membre paient un supplément de 10$ sur son forfait et la balance de la prime est payée par les utilisateurs quotidiens.

M. Simon Moisan : Cet argent (2 X 20 000$) aurait dû être investit dans les chemins au lieu *d'Air Médic* selon moi.

Autre commentaire de M. Simon Moisan : selon mes informations, le comité de mise en valeur du TNO de la MRC ne se réuni plus parce que la zec n'a pas d'ouverture pour négocier donc le comité attend l'élection d'aujourd'hui pour poursuivre ses rencontres.

9. TARIFICATION 2025

M. Mario Dion, trésorier de l'Association présente la grille tarifaire qui sera applicable pour l'année 2025. L'ensemble des forfaits saisonniers ont été majorés entre 5$ et 45$. Au niveau des droits quotidiens, le droit de passage journalier a été majoré de 0.50$ pour passer à 14.50$. Les droits quotidiens de prélèvement sont majorés entre 5$ et 14$ pour l'ensemble des segments. Les tarifs de camping ont eux aussi été majorés soit : quotidien (+5.00$), mensuel (+40$) et saisonnier (+100$).

Question de M. Jacques Turgeon : ça représente quoi comme augmentation en pourcentage? r. : Mario Dion lui mentionne que l'augmentation est d'environ 2.7%.

10. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025

Le trésorier de l'Association, M. Mario Dion, présente les prévisions budgétaires pour l'année 2025. Le trésorier annonce que l'organisme prévoit un surplus de 29 420$ cette année. Nous avions prévu un déficit de 15 780$ l'an dernier et finalement nous avons réalisé un petit surplus de 5299$.

Question de M. François Corriveau : que comprend le budget dédié aux *Assistants à la protection*? r. : l'ensemble des dépenses reliées à l'équipe (4) de protection.

11. MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR L'ENREGISTREMENT DES PERSONNES

M. Martin Vézina présente une modification règlementaire concernant l'enregistrement obligatoire.

La demande formulée aux membres est de rendre obligatoire l'enregistrement des chasseurs au petit gibier et la récolte du lièvre via le colletage obligatoire jusqu'au 31 mars au lieu du 30 novembre.

Question d'un membre : sera-t-il possible de fermer nos enregistrements via le PAV lors de cette période? r : oui.

Une résolution dûment proposée par M. Steve Michaud, dûment appuyée par M. Yvon Legault est adoptée à plus de 66% des membres présents tel que le prévoit la réglementation.

M. Romain Déry appuyé de M. Stéphane Boucher propose de modifier l'ordre du jour pour discuter du point 15 immédiatement au lieu de faire les élections tout de suite.

Me Dufour-Gallant demande aux membres s'ils sont d'accord avec cette proposition. La décision est unanime, donc nous allons aborder le point 15 immédiatement.

12. DÉSIGNATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION ET DE DEUX SCRUTATEURS

La période de mise en candidature s'est terminée le 25 mars dernier et nous avons reçu 12 candidatures conformes pour 6 postes disponibles. Il y aura donc une élection pour déterminer les 6 candidats qui occuperont un siège au sein du conseil d'administration. M. Daniel Stapleton, appuyé de M. René Lesage propose Me Jérôme Dufour-Gallant pour agir à titre de *président d'élection.*

Me Jérôme Dufour-Gallant demande l'aide de huit scrutateurs pour dépouillement des bulletins de vote.

Adopté à l'unanimité

13. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Le président d'élection demande aux 12 candidats de faire une courte présentation de deux minutes sur les raisons qui les motivent à siéger au sein du conseil d'administration de la zec. Les candidats en lice sont : Mme Janie Cloutier, M. Patrice Cloutier, M. François Corriveau, M. Mario Dion, M. Étienne Drolet, M. Israël Faucher, M. Alain Larochelle, M. Simon Moisan, Mme. Isabelle Paquet, M. Jean-Luc Plamondon, M. Sylvie Robitaille et M. Jean Trudel. Chacun à tour de rôle y va de leur présentation respective. Après les présentations, Me Dufour-Gallant invite les membres à aller voter.

14. PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite au dépouillement du vote, Me Dufour-Gallant donne les résultats du vote, les nouveaux membres qui feront partis du conseil d'administration sont les suivants : Mme Janie Cloutier, messieurs Étienne Drolet, Israël Faucher, Simon Moisan, Jean-Luc Plamondon, Jean Trudel.

15. AFFAIRES NOUVELLES

a) M. Fernand Sylvain : ce dernier aimerait que les frais reliés aux clés de la barrière de Scierie Dion soient enlevés. r. C'est *Scierie Dion* qui nous oblige à tarifer ces droits annuels.

b) M. Marc Desharnais : il mentionne que le sondage du 28 mars n'est pas honnête sur certaines questions posées.

c) Mme Valérie Boudreault : elle se questionne sur l'argent recueilli par le party hot-dog du 7 mars. r . C'est 2500$ qui a été remis à *LEUCAN*

d) M. Stéphane Boucher : selon lui, le sondage ce n'est pas sérieux et demande les revenus de location de chalets en période hivernale : r. Les revenus engendrés par la location hivernale sont de 11500$.

e) M. Christian Lesage ; il voudrait connaître le montant de la cotisation annuelle auprès de Zec Québec. r. : nous n'avons pas le montant exact, mais c'est d'environ 9000$. Il souligne également, selon ses informations, que les rencontres de la *Table de concertation de la MRC* sont arrêtées à cause de la zec.

f) M. Romain Déry : il mentionne que le party hot-dog du 7 mars aurait dû avoir lieu ailleurs qu'au lac Drucilla étant donné que les routes non-déneigées ne permettaient l'accès en camion : r. L'événement n'est pas organisé par la zec mais plutôt pas des gens du lac Drucilla.

g) M. William Demers : il s'interroge sérieusement sur l'avenir du cheptel du gros gibier sur la zec suite aux décisions du ministère.

h) M. Marc Desharnais : la zec a été partenaire lors du congrès 2025 des zecs, en quoi ça consistait ? r. : la zec a offert un séjour lors du banquet. Est-ce-que la zec atteint les maximums prévus par règlement? r. : non, il reste encore beaucoup de marge de manœuvre.

i) M. Israël Faucher : le sondage sur l'orignal donne 40% pour deux coupons et 60 % pour 3 ou 4 coupons. C'est tu moi qui ne comprend pas ! pourquoi vous avez décidé de maintenir à 2 coupons? r. le conseil a décidé de maintenir le nombre de coupons à deux.

j) M. Paul Blanchet : il commente sur les nombreuses contraintes que le ministère impose à la zec tant sur la chasse, la pêche et la motoneige.

k) M. Yves Paquet : si la période de chasse à l'orignal dure 4 semaines, va-t-il y avoir 4 semaines d'interdiction de petit gibier. r. : Non, nous allons garder la première semaine de la période à l'arme à feu où il ne sera pas possible de chasser le petit gibier.

l) M. Louis Giguère : pourquoi les autres zecs aux alentours ne chargent pas l'hiver pour la circulation en motoneige?

m) M. Marc Morissette : ça arrive d'où la décision d'augmenter le nombre de jours de chasse à l'orignal ? r. ceci est une décision au niveau nationale, seulement 15 % des zecs se servaient de cet outil de gestion, soit de réduire la période de chasse. C'est la raison qui à motiver cette décision de la part du MELCCFP.

n) M. Israël Faucher : les réserves fauniques ont eux, le pouvoir de diminuer leurs périodes de chasse et non les zecs. r. effectivement les réserves ont plus de latitude que les zecs à ce niveau.

o) M. William Demers : Ce dernier demande le vote sur le nombre de coupons à apposer sur un orignal. r. la résolution a déjà été transmise au ministère le 3 avril dernier.

p) M. Jean Paré : il doit y avoir deux prix pour la circulation : 14.50$ l'été et 0$ l'hiver. Il n'est pas question que je paie pour l'hiver.

q) M. Dany Rioux : il considère que le fait d'appâter le chevreuil nuit à la population d'orignaux, le nourrissage rend plus résilient les populations de chevreuil sur le territoire de la zec, ce qui pousse l'orignal plus loin car ils ne cohabitent pas ensemble.

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par M. René Bédard, et appuyée de Mme Aline Poirier, il est 22h47.

Me Jérôme Dufour-Gallant	M. Martin Vézina,
Président d'assemblée	Secrétaire d'assemblée